

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la Communauté de Communes du Pont du Gard et jointes au Budget Principal de l'exercice 2025

PREAMBULE :

Le budget primitif et l'ensemble des budgets annexes retracent l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Ils respectent les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Ils constituent le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget primitif et l'ensemble des budgets annexes ont été votés le 07 avril 2025 par le Conseil Communautaire.

Le budget se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette. Elle permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine de la Communauté de Communes du Pont du Gard, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d'emprunt, le déficit reporté. Les recettes d'investissement assurent leur financement.

Le budget primitif et l'ensemble des budgets annexes 2025 ont été établis avec la volonté de maintenir le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, de mobiliser les subventions chaque fois que possible, de poursuivre les investissements préparant l'avenir.

I. OBJECTIFS ET OBLIGATIONS LÉGALES

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financière des collectivités locales visée par la loi NOTRe*, conformément à l'article 107, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au budget primitif (article L.2313-1 du CGCT). La forme de cette note de présentation brève et synthétique reste à l'appréciation des collectivités locales.

II. DONNEES SYNTHETIQUES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD

A. Informations statistiques, fiscales et financières à partir de la fiche individuelle DGF 2024

Code SIREN :	243000684
Régime Fiscal :	Fiscalité professionnelle unique
Nombre de Communes membres :	15
Population totale INSEE au 01.01.2024 :	24 136
Population totale DGF au 01.01.2024 :	25 184
Potentiel fiscal :	9 353 472
Potentiel fiscal par habitant :	371,405
Coefficient d'intégration fiscale (CIF) :	0,323
CIF moyen de la catégorie :	0,398
Dotation d'intercommunalité totale 2023 :	291 955 €
Dotation de compensation 2023 :	548 208 €

B. Budget primitif principal 2025

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	22 926 065,09 €
- Recettes :	29 745 069,49 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	3 324 690,38 €
- Recettes :	3 324 690,38 €

C. Budget annexe ordures ménagères 2025

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	1 517 517,45 €
- Recettes :	1 517 517,45 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	87 390,95 €
- Recettes :	87 390,95 €

D. Budget annexe halte fluviale 2025

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	205 829,16 €
- Recettes :	233 673,89 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	151 500,00 €
- Recettes :	151 500,00 €

E. Budget annexe SPANC 2025

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	16 800,00 €
- Recettes :	16 800,00 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	0,00 €
- Recettes :	0,00 €

F. Budget annexe ateliers relais 2025

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	82 922,41 €
- Recettes :	82 922,41 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	48 226,00 €
- Recettes :	51 160,21 €

G. Budget annexe mutualisation 2025

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	298 040,00 €
- Recettes :	298 040,00 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	1 350,00 €
- Recettes :	16 511,49 €

III. FISCALITE 2025

Communauté des Communes du Pont du Gard	Taux 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3,00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	2,85 %
Contribution foncière des entreprises	26.75 %
Taxe d'habitation additionnelle	10.98 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Budget annexe ordures ménagères)	15.10 %

IV. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES

A. Evolution prévisionnelle des dépenses et recettes 2025 et hypothèses d'évolution retenues (concours financiers, tarification, subventions et évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre)

- Dans le cadre de la clause de revoyure, une maîtrise des dépenses de fonctionnement continue sur l'année 2025 avec une accentuation de la mutualisation, une optimisation du fonctionnement des services et une recherche systématique de financements ;
- La mise en œuvre du projet de territoire continue à s'opérer en 2025 notamment en termes de mobilités (étude de conception du projet des PEM, acquisition moteur de VAE, participation à AVELO 3...), d'actions du PCAET (Guichet unique, cadastre solaire...), au niveau de la CTG et du lancement du marché pour le suivi et l'animation de OPAH ;
- En termes de développement économique : poursuite des études pour l'extension de la ZI de Domazan et la création de ZA à Meynes, à Montfrin.
- Continuité du travail en étroite collaboration avec le Maire de Fournès et le porteur du projet pour la zone de la Pâle.
- Lancement d'une étude pour la zone économique de l'Arnède haute à Remoulins ;
- Dans le cadre de l'étude sur la ressource en eau brute, un versement est prévu au PETR Uzège Pont du Gard comme suit : 15 000 € au titre de la coordination de la CAGR et 50 000 € HT au titre de la réalisation de l'étude ;
- Lors des groupes de travail, il sera proposé un maintien de la fiscalité en 2025 ainsi que sur la taxe GEMAPI, de la taxe de séjour et une baisse de la TEOM de 15,40% à 15,10% en 2025 ;
- Les attributions de compensation 2025 resteront identiques à 2024 ;
- Le FPIC 2020, 2021, 2022, 2023 a été reversé aux communes avec prise en charge de la contribution des communes. Pour 2024, la CCPG n'a plus été éligible au FPIC, un système d'amortissement dégressif sur 5 ans a été mis en place par les services de l'Etat. Pour 2025, une réflexion sera engagée dès réception des états.
- L'évolution des tarifs des services publics sera engagée si un ajustement du prix au service rendu est nécessaire.

B. Programmation et orientations en matière d'investissements de la collectivité

Développement de l'économie :

Poursuite notamment des démarches liées au « parcours de l'immobilier d'entreprise » dont les objectifs restent :

- L'accompagnement des start up et des PME pour leur développement et leur implantation sur le territoire ;
- Inscription dans la démarche « Territoires d'Industrie » du ministère de l'économie pour laquelle nous avons été labellisés à l'instar du Gard Rhodanien ;
- La mobilisation de foncier sur les zones d'activités du territoire en vue de favoriser l'installation de nouvelles entreprises industrielles ou artisanales reste d'actualité ainsi que les travaux de viabilisation de voirie de certaines zones d'activités.

Projet de requalification-densification et d'extension de la ZI de DOMAZAN :

- Dans le cadre de sa compétence actions de développement économique, la CCPG a lancé une étude préalable pour la requalification-densification et l'extension de la ZI de Domazan ;
- L'extension porte sur une superficie totale de 12 ha dont environ 7,5 ha (création de 17 lots) sont consacrés à l'installation d'entreprises ;
- Les résultats de l'étude environnementale faune-flore réalisée en 2022 permet de poursuivre les études et notamment en lançant en étude d'impact et de travailler sur l'acquisition foncière pour la station d'épuration ;
- Une délibération a été prise le 16 décembre 2024 pour la mise en comptabilité du PLU et du SCOT ;
- Organisation d'une séance de concertation publique le 12 février 2025 en Mairie de Domazan relative à la présentation du projet de création de zone d'aménagement concertée (ZAC) sur la commune de Domazan.

Projet d'études de zones d'artisanat ZA à Meynes et à Montfrin :

Le résultat des études permette de poursuivre les projets de création des 2 zones.

Projet d'études de zone d'activités économiques ZAE à Fournès :

Un projet de création de zone est porté par un aménageur privé.

Une délibération sera prise le 1^{er} semestre 2025 pour la mise en compatibilité du PLU de Fournès et du SCOT Uzège Pont du Gard.

Projet d'études de zone d'activités économiques ZAE à Remoulins :

Une délibération relative l'acquisition de parcelles pour l'accès a été prise le 17 février 2025.

Une étude de faisabilité sera lancée.

Travail de conception pour l'aménagement de deux pôles d'échanges multimodaux (PEM) sur les communes de Remoulins et Aramon :

Par délibération de décembre 2021, la Communauté de communes a approuvé le portage des 2 PEM par la Communauté de communes en tant que maître d'ouvrage. Nous disposons pour piloter ce dossier d'un assistant à maîtrise d'ouvrage la SARL DYN'AMO CONSEILS et d'un groupement technique : LA STRADA, MEDIAE, HORIZON CONSEILS et PLUS DE VERT. L'étude de faisabilité des 2 PEM a été finalisée fin d'année 2024. Aujourd'hui, la SNCF pilote le dossier d'étude d'évaluation environnementale sur toute le ligne de la rive droite du Rhône. Nous attendons la fin de cette procédure pour lancer le marché de maîtrise d'œuvre.

L'AMO produira le dossier de consultation de la MOE, il sera chargé du pilotage et des échanges avec la SNCF, le suivi et le pilotage du cadre partenarial convenu.

Les dossiers seront portés en étroite collaboration avec les projets urbains des deux communes. Les études de maîtrise d'œuvre débiteront dès l'obtention des autorisations administratives. Le montant des travaux est estimé à 4 600 000 euros HT pour les deux PEM.

La CCPG portera le projet aux cotés de la Région, financeur clé de ce dossier. Une réunion est prévue avec M. GIBELIN, Vice-président de la Région en charge des mobilités pour tous et infrastructures de transports, le 24 février 2025.

V. CARACTERISTIQUES FINANCIERES ET COMPTABLES 2025

A. Caractéristique comptable

Par délibération en date du 09 mars 2015, la collectivité a adhéré à l'Agence France Locale qui a pour objet de participer au financement de ses Membres, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. La souscription au capital s'est élevée à 33 100.00 euros établi sur la base des Comptes de l'exercice [n-2] de la Communauté de Communes du Pont du Gard (en incluant les budgets annexes).

Par délibération en date du 18 décembre 2017, la collectivité a doté en capital la SPL « Destination Pays d'Uzès Pont du Gard » pour un montant de 50 000.00 € correspondant à 50 actions de 1000.00 €.

Par délibération en date du 24 juin 2019, la collectivité a adhéré à la coopérative CITRE (SCIC) dans le cadre de la mise à disposition d'une partie de la toiture du bâtiment artisanal composé de 4 ateliers situés à THEZIERS (30390) afin d'installer un équipement de production d'électricité à partir de l'énergie radiative du soleil. La collectivité est devenue membre associé en souscrivant 10 parts pour un montant total de 500,00 euros (budget annexe Ateliers relais).

Par délibération en date du 7 mars 2022, la collectivité a adhéré à la société publique locale « SPL30 » en acquérant une action de 100.00 €. Cette SPL a pour objet la conduite et le développement d'actions et d'Opérations d'aménagement et de construction, concourant notamment au développement économique et à l'attractivité du territoire, exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire géographique.

Par délibération en date du 4 mars 2024, la collectivité a adhéré à la société publique locale « SPL30 » en acquérant 25 actions de 100.00 € chacune, au regard des enjeux de développement urbain et économique de notre territoire.

B. Caractéristique financière

Endettement du budget principal

La dette actuelle est composée de 2 contrats. L'extinction de la dette est fixée au 20 septembre 2032.

Au 31 décembre 2024, le **capital restant dû** s'élève à **697 500,00 €**.

En 2025, l'**annuité de la dette** s'élèvera à 98 814.81,00 € soit 90 000.00 € en capital et 8 814,81 € en intérêts.

Les chiffres ci-dessus tiennent compte de la partie de l'emprunt contracté pour la construction des ateliers relais, laquelle est remboursée par le budget annexe ateliers relais tous les ans (pour 2025 : 29 278,83 € soit 26 667,00 € en capital et 2 611,83 € en intérêts).

Emprunts garantis

La Communauté de Communes du Pont du Gard apporte son soutien au secteur du logement social à travers l'octroi de garanties d'emprunt visant à développer l'offre sur le territoire intercommunal. Elle garantit treize (13) emprunts concernant des logements d'intégration ou des logements adaptés réalisés par Vaucluse Logement ou Habitat du Gard sis à Montfrin, Théziers, Aramon mais également depuis la modification de ses statuts en juillet 2016 la réhabilitation de 102 logements collectifs à ARAMON.

Aucune échéance n'est versée actuellement par la Communauté de Communes du Pont du Gard pour ces emprunts dits « garantis » et que la réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peut apporter la collectivité.

C. Liste prévisionnelle des organismes pour lesquels la collectivité est susceptible de verser une contribution supérieure à 75 000 €

ORGANISMES	MONTANT 2025
EPIC Office Intercommunal de Tourisme transformé en SPL Destination « Pays d'Uzès Pont du Gard » en 2018	426 000,00 €
PETR Uzège Pont du Gard	113 328,00 €

VI. EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD 2025

A. Les évolutions des effectifs

- Les agents (titulaires ou contractuels) de la Communauté de communes exercent des métiers de proximité pour mettre en œuvre les projets votés par les élus. Au **01 janvier 2025**, les effectifs de l'intercommunalité sont de **160 agents** dont **116 agents titulaires ou stagiaires** de la fonction publique territoriale (118 en 2023, 117 en 2022, 112 en 2021, 150 en 2020, 117 en 2019, 115 en 2018, 114 en 2017 et 109 en 2016), **44 agents non titulaires** (contrat à durée indéterminée de droit public, contrat à durée déterminée et apprentis), (44 en 2023, 58 en 2022, 50 en 2021, 34 en 2020, 35 en 2019, 18 en 2018, 23 en 2017 et 27 en 2016).

EFFECTIFS au 01 janvier 2025				
	NOMBRE	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET ET PARTIEL	ETP
TITULAIRES	116	84	32	99,22
Agents titulaires	103	72	31	94,62
Agents stagiaires	5	4	1	4,6
Agents en disponibilité	7	7		
Agent en congé parental	1	1		
NON TITULAIRES	44	29	17	41,82
Contrat de droit public	42	27	17	39,82
Contrats de droit privé	2	2		2
TOTAL au 31 décembre 2024	160	113	49	141,04
TOTAL 2023	173	150		163,58
TOTAL 2022	175	146		164,85
TOTAL 2021	162	144		156.14
TOTAL 2020	150	135		144.93
TOTAL 2019	152	135		145.43
TOTAL 2018	133	125		130.31
TOTAL 2017	137	126		133.56
TOTAL 2016	136	126		132.96

B. Structure prévisionnelle

En 2025, la ventilation des effectifs, en activité (hors agents en disponibilité et congés parental), se traduit par :

- 18 agents au Pôle Direction / Services Administratifs/ Attractivité du territoire ;
- 23 agents au Pôle Service Technique ;
- 7 agents au Pôle Police Intercommunale-ASVP ;
- 101 agents au Pôle Services à la Population,

La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale composant les effectifs de la Communauté de communes du Pont du Gard.

FILIERES PROFESSIONNELLES	AGENTS TITULAIRES		AGENTS NON TITULAIRES		TOTAL
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Administrative	12	9	4	1	26
Technique	43	15	28	2	88
Sociale	6				6
Médico-sociale	17		5		22
Police Municipale	1	5		2	8
TOTAL	79	29	37	5	150

S'agissant des agents titulaires, stagiaires et des contractuels, les filières techniques et administratives totalisent 114 (126 en 2023, 126 en 2022, 114 en 2021, 107 en 2020, 108 en 2019, 96 en 2018, 98 en 2017 et 95 en 2016) agents sur 150 (164 en 2023, 164 en 2022, 151 en 2021, 141 en 2020, 144 en 2019, 130 en 2018, 132 en 2017 et 136 en 2016).

Agents non titulaires non permanents	Total 2024	Total 2023	Total 2022	Total 2021	Total 2020	Total 2019	Total 2018	Total 2017	Total 2016
Personnel en contrats de droit public	42	50	57	47	32	31	15	18	18
Contrat à durée déterminée pour remplacement	21	28	32	23	10	8	4	5	6
Contrat à durée déterminée sur poste permanent	7	6	9	6	3	4	4	5	4
Contrat à durée indéterminée	14	16	16	18	19	19	7	8	8
Personne en contrats de droit privé	2	5	5	3	2	3	3	5	9
CAE-CUI									2
Contrat d'Avenir								2	3
Apprentissage	2	5	5	3	2	3	3	3	4

C. Caractéristiques prévisionnelles

La prévision budgétaire était de **6 500 000 €**. Les charges brutes de personnel et frais assimilés supportés par le budget principal 2024 s'élèvent à : **6 192 646,26 €**.